

www.autoscout24.ch

AUTO

SCOUT 24

Guide achat voiture



L'achat d'une voiture est souvent une décision aux conséquences financières importantes.

Avec ce guide, nous attirons votre attention sur les principaux aspects à prendre en compte lors de l'achat de votre véhicule, de la recherche de ce dernier à sa remise. Veuillez toutefois noter que malgré tout le soin apporté à l'élaboration de ce guide, il est possible que des erreurs s'y soient glissées ou que des dispositions soient modifiées.

Pour des questions d'ordre juridique ou portant sur l'assurance, nous vous prions de vous adresser également à un spécialiste ou à votre assureur.

Table des matières

Comparer les offres	03
Assurance	04
Financement	05
Documents	06
Rencontre avec le vendeur	07
Contrôle du véhicule	08
Essai routier	10
Entretien de vente	12
Contrat de vente	13
Garantie et responsabilité	14
Paiement et remise du véhicule	16

Comparer les offres

Vous avez déjà cherché à loisir votre véhicule de rêve et ce faisant, trouvé un série de candidats. L'idéal est de procéder comme suit:

Informations

Lisez l'annonce avec attention et évaluez toutes les informations qu'elle contient: texte de l'annonce, détails d'équipement et informations relatives au vendeur.

Liste de requêtes

Pofitez-en (en haut à droite sur l'annonce), celle-ci vous permet de regrouper tous vos favoris et de les avoir tous les yeux.

Impression

Fites imprimer les annonces (en haut à droite sur l'annonce); sous cette forme, elles vous serviront plus tard de preuve au cours des négociations.

Comparaison des prix

Plus de 120'000 offres de véhicules peuvent être actuellement consultées sur AutoScout24. Vous trouverez donc, dans la majorité des cas, plusieurs annonces comparables en matière d'état, de kilométrage et d'équipement. Vous pouvez vous forger ainsi une idée du prix du marché approximatif et mieux évaluer votre marge de manœuvre pendant les négociations.

Coûts annuels

Au bout du compte, les coûts annuels d'un véhicule constituent un facteur décisif. Calculez les frais courants d'impôts et de primes d'assurance que vous devrez prendre en charge. Pour ce qui est du taux d'imposition des véhicules, celui-ci se définit – selon les cantons – selon la cylindrée ou le poids total. Vous pouvez faire calculer en ligne le montant des primes sur le site de nombreuses compagnies d'assurance (cliquez sur le lien à droite en dessous de la photo du véhicule dans l'annonce). Il vaut tout à fait la peine de le faire car les primes et éventuels rabais peuvent fortement varier.

Conseil

A long terme, les voitures moins récentes à forte cylindrée – et qui consomment par conséquent beaucoup – peuvent représenter une charge financière. Ces voitures anciennes qui sont entièrement équipées et dont le prix d'achat avait été élevé risquent de présenter certains défauts avec le temps. Prévoyez donc des réserves suffisantes pour ce type de véhicules.

Tests

Si vous êtes encore indécis, jetez donc un coup d'œil aux tests. Outre les tests des revues automobiles connues – comme par exemple ceux de l'auto illustrierte – vous trouverez beaucoup de matériel sur Internet. Des tests sur les véhicules actuels et moins actuels sont également publiés dans notre rubrique News ou sur le site du TCS par exemple.

Assurance

La loi prescrit la conclusion d'une assurance responsabilité civile. Sans la preuve de celle-ci, le Service des automobiles ne vous autorisera pas à immatriculer le véhicule. Outre l'assurance responsabilité civile, il existe également des moyens supplémentaires de s'assurer ou d'assurer votre voiture contre d'éventuels dommages.

L'assurance casco partielle

L'assurance casco partielle est une assurance complémentaire conclue volontairement et qui couvre les dommages occasionnés à votre propre véhicule. Celle-ci offre une protection supplémentaire à l'assurance responsabilité civile. Avec une assurance casco partielle, on est assuré en cas de: brigandage, incendie, vol, conséquences directes des tempêtes, de la grêle, des coups de foudre ou inondations, collision avec du gibier, bris de glace et morsures de martres.

L'assurance casco intégrale

L'assurance casco intégrale est également une assurance supplémentaire conclue volontairement pour compléter l'assurance responsabilité civile obligatoire prescrite par la loi. Elle couvre également uniquement les dommages que subit votre propre véhicule et inclut l'assurance casco partielle.

D'un point de vue légal, il s'agit de deux parties contractuelles indépendantes avec leurs conditions propres. En plus des dommages pris en charge par l'assurance casco partielle, l'assurance casco intégrale prend en charge les dommages suivants: vandalisme, dommages au véhicule personnel causés volontairement par des tiers, dommages au véhicule personnel causés par un accident dont vous êtes personnellement responsable ou dont est responsable un conducteur qui s'est enfui, qui est insolvable ou qui ne peut être rendu responsable. La valeur du véhicule, le type de financement, votre situation financière personnelle ainsi que votre disposition à prendre des risques figurent parmi les facteurs décisifs pour savoir quel type d'assurance casco est le meilleur pour vous.

Faites-vous conseiller avec soin; demandez quels sont les dommages couverts, quelles performances sont incluses et quelles bonifications pour non-sinistre (bonus) sont concédées. Attention: si vous concluez un contrat de leasing, l'assurance casco intégrale est obligatoire. Les primes des compagnies d'assurance pour les assurances casco partielles et intégrales diffèrent fortement. Les assurances responsabilité civile peuvent, elles aussi, afficher de fortes différences. Il est de ce fait conseillé de conclure des contrats résiliables annuellement et de comparer périodiquement les offres des différentes compagnies. De nombreux assureurs offrent la possibilité de calculer les primes en ligne – utilisez le lien à droite dans l'annonce.

Financement

Il est conseillé de réfléchir dès le début au mode de financement du véhicule. Il existe les variantes suivantes:

Achat comptant

on parle d'achat comptant si le véhicule est payé directement – en liquide ou par virement – et qu'il n'est pas fait appel à des capitaux empruntés. Dans ce cas, vous êtes libre de ne pas conclure d'assurance casco. Selon les vendeurs, il est parfois possible d'obtenir un petit rabais supplémentaire (escompte) en cas de paiement au comptant: il peut donc s'avérer utile de marchander un peu. Pour les particuliers, payer les acquisitions au comptant est donc souvent la solution la plus avantageuse.

Acquittement de la dette

(entre acheteur et vendeur): dans ce cas, une partie du prix d'achat est versée par anticipation tandis que le reste est remboursé par acomptes. Il n'existe pas de prescriptions particulières en cas d'absence d'intérêts et de moins de quatre acomptes payés dans l'espace de 12 mois ou si le paiement intégral est pris en charge en moins de trois mois. Dans tous les autres cas, le financement sera soumis à la loi fédérale sur le crédit à la consommation LCC qui formule des prescriptions obligatoires relatives à la protection du consommateur comme, par exemple, la forme écrite, le contenu obligatoire du contrat, le taux d'intérêt effectif annuel, le droit de révocation du contrat dans un délai de sept jours, le contrôle de la capacité de contracter un crédit, les modalités de remboursements, etc.

Crédit privé

cette forme de crédit présente l'avantage de permettre à l'acheteur, grâce à la somme mise à disposition, d'agir comme s'il payait comptant. Il devra cependant verser – en plus du prix d'achat – les coûts du financement du capital (c'est-à-dire les intérêts). Selon les réserves budgétaires à disposition, il est conseillé de conclure une assurance casco intégrale. La LCC est appliquée dans le cas où le crédit de consommation est concédé par un bailleur de fonds (par exemple une banque).

Leasing

les acomptes mensuels sont moins élevés pour le leasing que pour le crédit de financement car ceux-ci ne couvrent pas le prix d'achat mais uniquement la perte de la valeur. L'institut de financement reste propriétaire de la voiture tandis que les risques et les frais d'entretien vont à charge du preneur de leasing. Ceci peut entraîner des problèmes si l'on fait valoir des droits de garantie. Le leasing convient principalement aux personnes ayant un revenu supérieur et qui ne désirent pas investir leur capital dans une voiture. L'assurance casco intégrale est obligatoire. Les obligations de remboursement des financements par crédit ou leasing peuvent entraîner des problèmes financiers dans le cas d'événements imprévus (par ex. accident). Pour cette raison, il vous faut prévoir le montant d'une assurance casco intégrale avantageuse ainsi qu'une réserve budgétaire correspondante. Pour cette raison, il vous faut prévoir une assurance casco intégrale avantageuse ainsi qu'une réserve budgétaire. En fin de compte, vous déciderez de la forme de financement au vu de votre situation personnelle.

Documents

Demandez à voir tous les documents concernant le véhicule. Demandez au vendeur aussi s'il peut vous faire parvenir éventuellement des copies par e-mail ou fax avant la rencontre.

Permis de circulation

Regardez-le avec attention. Celui-ci renseigne, entre autres, sur l'identité du détenteur du véhicule, la date de la première mise en circulation ainsi que le dernier passage au Contrôle des véhicules. Toute modification technique (tuning, etc.) doit également y figurer. Le permis de circulation doit soit être encore valable soit, si la voiture n'est plus immatriculée, avoir été annulé par le Service des automobiles.

Rapport du dernier contrôle technique

Les experts y ont noté les défauts qu'ils ont pu observer et qui ne dérangent pas (encore) la sécurité routière (par exemple corrosion). Des défauts peuvent cependant y avoir été inscrits qui devraient avoir été réparés – sur la parole du propriétaire – mais qui n'ont pas fait l'objet d'un contrôle ultérieur. Tenez compte du fait que le contrôle technique garantit uniquement que le véhicule permet de circuler en toute sécurité au moment du contrôle. Il ne donne pas de renseignements sur l'état général du véhicule comme, par exemple, sur la qualité du moteur ou de la boîte de vitesses.

Livret de service

Le livret de service documente les inspections et travaux d'entretien devant être effectués à intervalles réguliers. Même si celui-ci n'est pas prescrit par la loi en cas de changement de détenteur, prenez la peine d'y jeter un coup d'œil attentif. Si le livret manque, cela peut être un indice de l'absence de contrôles dans le passé ou de contrôles irréguliers. Une éventuelle garantie du constructeur (si elle court encore) n'est valable que dans le cas où les intervalles de service ont été respectés et peuvent être documentés.

Fiche d'entretien du service anti-pollution

Les véhicules équipés de catalyseurs doivent effectuer ce contrôle tous les deux ans, ceux sans catalyseurs tous les ans. Regardez si la date du prochain service anti-pollution approche; si oui tenez compte de ce coût dans les négociations sur le prix.

Mode d'emploi

N'oubliez pas de demander les modes d'emploi pour la voiture, la radio, le système de navigation, etc. Sur les voitures de construction plus récentes, tous les équipements ne sont pas autoexplicatifs.

Rencontre avec le vendeur

Si les véhicules de votre choix ont passé le premier tour, contactez le vendeur – par téléphone ou à travers le formulaire de contact à droite dans l'annonce. Points importants:

Rendez-vous

Otez pour une heure où il fasse encore jour. Munissez-vous quand même d'une lampe de poche pour pouvoir inspecter le dessous de caisse.

Durée

Prévoyez suffisamment de temps pour la rencontre. Vous devez pouvoir passer tranquillement en revue votre check-list (voir pages suivantes).

Annonce

Ne manquez pas d'emporter les annonces imprimées sur papier afin de vérifier si la voiture et les accessoires correspondent à la description donnée et si les données relatives au contrôle du véhicule sont véridiques.

Atelier

Dites au vendeur que vous aimeriez examiner également le dessous du véhicule. Un concessionnaire peut vous mettre éventuellement à disposition son atelier. Si vous achetez la voiture d'un particulier, demandez-lui si vous pouvez utiliser un pont élévateur dans les environs. Dans le cas contraire, et si vous avez des doutes, allongez-vous sous la voiture.

Assistance

Demandez à un ami ou à une connaissance, qui s'y connaît en voitures, de vous accompagner. Un contrôle croisé est toujours plus efficace.

Psychologie

Soyez conscient du fait que vous ne serez pas en mesure de vérifier toutes les déclarations du vendeur. Essayez donc d'évaluer sa crédibilité (un accompagnateur peut là aussi s'avérer utile).

Attention

Vous ne connaissez pas le vendeur, soyez donc prudent. Rien ne vous oblige à aller dans un garage souterrain ou à la lisière d'un bois avec, sur vous, le montant du prix d'achat de la voiture. Et si vous optez pour un achat spontané, faites-vous accompagner par un ami et déposez l'argent en un lieu sûr. Emportez toujours votre téléphone portable.

Contrôle du véhicule

L'évaluation technique du véhicule constitue le point essentiel de l'achat d'une voiture d'occasion.

TCS-Check

Si vous ne possédez pas les connaissances techniques nécessaires ou que vous n'avez pas envie d'inspecter vous-même la voiture, il vaut la peine de faire contrôler cette dernière par le TCS ou une autre institution de contrôle neutre. Pour environ CHF 100.-, vous pourrez être sûr que la voiture que vous aurez choisie ne recèle pas de défauts techniques. Ce contrôle est particulièrement recommandé en cas de voitures tunées car il permet de vérifier si toutes les modifications techniques (spoiler, jantes, etc.) ont été autorisées et inscrites dans le permis de circulation et sont donc légales.

Garantie d'occasion

Certaines annonces de voitures affichent le label Quality1. Les voitures ayant ce label doivent satisfaire à des critères de qualité bien définis pour lesquels Quality1 offre des garanties complètes. Pour plus d'informations, consultez le site www.quality1.ch.

Expertise

Il est éventuellement utile de demander une expertise qui, outre une description détaillée de l'état du véhicule, donne également une évaluation du prix du véhicule. Celle-ci coûte nettement plus mais il peut valoir la peine d'y faire appel s'il s'agit d'un oldtimer, à savoir un véhicule de collection, car ceux-ci sont difficiles à évaluer – tout comme les antiquités.

Pour tout type de contrôles et d'expertises, demandez-vous si ces derniers en valent la peine compte tenu du prix du véhicule.

Check-list pour le contrôle d'un véhicule

- Annonce, voiture et documents**
Tout d'abord, vérifiez que le véhicule corresponde exactement à la description donnée dans l'annonce. Vérifiez aussi tous les documents – et comparez le numéro du permis de circulation avec la plaque d'immatriculation du véhicule).
- Echappement**
l'échappement doit être bien fixé et ne doit pas être trop bruyant pendant la marche. Testez également étanchéité à l'aide d'un chiffon que vous appuierez contre le tube d'échappement quand le moteur tourne.
- Eclairage**
les réflecteurs des phares et clignotants ne doivent être ni rouillés, ni ternis ni ne doivent contenir de buée à l'intérieur.
- Freins**
contrôlez, si possible, si les disques de freins présentent des rainures ou de la rouille.
- Jantes**
les jantes plus larges doivent figurer dans le permis de circulation. Des jantes souillées de l'intérieur peuvent résulter d'une fuite provenant des cylindres de freins ou de soufflets de joint de transmission fendu.

- Carrosserie**
contrôlez si la voiture présente de la rouille. Les zones problématiques ont pu être repeintes – des différences de couleurs et des restes de peintures à hauteur des joints des vitres peuvent en être un indice. Les joints d'étanchéité ne devraient pas être secs ou moisis.
- Pneus**
veillez aux fissures du caoutchouc ou aux profils usés – également sur la roue de secours. La loi prévoit un profil minimal de 1,6 mm mais si la profondeur du profil est inférieure à 3 millimètres, les pneus devront être échangés prochainement pour des raisons de sécurité. Si les pneus sont usés de manière inégale, cela peut signifier que l'équilibrage est défectueux ou que le parallélisme est mal réglé. Vérifiez si la mesure du pneu correspond bien à celle inscrite dans le permis de circulation.
- Portières**
toutes les portières, le capot et le hayon du coffre devraient bien fermer. Différents écarts entre les portières/le capot et la carrosserie pourraient être les indices d'un accident.
- Dessous de caisse**
veillez à la présence de rouille. Une toute nouvelle protection de dessous de caisse pourrait cacher de nombreux endroits rouillés, dans ce cas soyez donc critique.
- Pare-brise**
si le pare-brise présente une fissure, le Contrôle des véhicules en fera la réclamation. Les vitres rayées gênent la vue, surtout la nuit.
- Compartiment moteur**
si le compartiment moteur est très propre, c'est qu'il a été nettoyé récemment. Les parties non étanches ne peuvent plus y être décelées. Soyez donc très critique.
- Batterie**
les pôles ne doivent pas être rouillés.
- Liquide de frein**
contrôlez le niveau du liquide de frein. Si le niveau est nettement trop bas, il est possible que remettre du liquide ne soit pas suffisant mais qu'il y ait défaut et que celui-ci doive être réparé.
- Radiateur**
le liquide réfrigérant ne doit être ni huileux ni rouillé. Si l'eau du radiateur gicle quand le moteur tourne, c'est que le joint de culasse est défectueux.
- Moteur, boîte de vitesses**
veillez à ce que les freins, les amortisseurs, le carter d'huile et la boîte de vitesses, les flexibles respectivement leurs raccords ne perdent pas d'huile ou d'autres liquides. Contrôlez encore une fois après l'essai (danger de combustion).
- Huile moteur**
ouvrez le couvercle de remplissage de l'huile moteur et contrôlez le niveau d'huile. Si vous voyez une matière gluante blanchâtre sous le couvercle, cela peut vouloir dire que le joint de culasse est défectueux. Demandez quand a été effectuée la dernière vidange d'huile, comparez cette indication avec celles inscrites sur l'étiquette de vidange et le compteur.

- Courroie crantée**
demandez sans faute si et quand la courroie crantée a été renouvelée. Le remplacement de la courroie crantée est coûteux et si celle-ci se déchire, il y a presque toujours dommage du moteur.
- Système électrique**
tous les dispositifs d'éclairage (phares, feux-stop, feux de recul, clignotants, feux de détresse, éclairage interne, éclairage du tableau de bord), les essuie-glaces, le chauffage et la ventilation, la climatisation, le klaxon, la radio, les lève-glaces électriques, les rétroviseurs à réglage électrique et, le cas échéant, le toit ouvrant: tout devrait parfaitement fonctionner.
- Sièges**
les sièges ne doivent ni être lâches ni instables et doivent pouvoir être déplacés sans problème.
- Ceintures de sécurité**
celles-ci ne doivent présenter ni endroits usés, ni coupés, ni effrangés. Le système automatique doit permettre de dérouler et d'enrouler sans problème la ceinture.
- Compteur**
les compteurs électroniques peuvent être manipulés. Si vous avez des doutes quant au kilométrage indiqué, il est recommandé de faire contrôler la voiture par un garage.

Humidité

enlevez les tapis de sol en caoutchouc ou moquette. S'il y a des traces d'humidité sous les tapis, cela peut être un indice de trou dans la carrosserie. Regardez également sous le plancher du coffre.

- Équipement**
finalement, contrôlez la présence du mode d'emploi, de la roue de secours, du cric, de la clé démonte-roue, du triangle de panne ainsi que de la trousse de premiers secours. Vous devriez énumérer séparément les pièces d'équipement de valeur afin que rien ne puisse être échangé jusqu'à la remise du véhicule.

Essai routier

Dans le cas où le résultat que vous avez obtenu jusqu'ici vous satisfait, il convient d'essayer la voiture.

Plaques d'immatriculation et couverture d'assurance

Si le vendeur est un concessionnaire, faire un essai ne pose aucun problème car plaques d'immatriculation et couverture d'assurance ne font sûrement pas défaut. Si le vendeur est, en revanche, un particulier, vous êtes entièrement responsable de tout dommage causé par votre faute au véhicule. Si la voiture n'est plus immatriculée, vous ne pourrez l'essayer qu'avec des plaques d'immatriculation journalières qui vous seront remises par le Service des automobiles pour environ CHF 70.-. Veuillez donc vous mettre auparavant d'accord avec le vendeur pour savoir qui de vous se charge de les procurer.

Check-list pour l'essai routier

- Où et comment**
roulez pendant au moins une demi-heure dans le trafic urbain et sur l'autoroute.
- Ergonomie**
la voiture devrait correspondre à vos besoins; siège du véhicule, appuie-tête et volant doivent pouvoir être placés dans la position désirée, la hauteur du siège et l'espace alloué aux jambes devraient être adaptés, le cas échéant, également à l'arrière. Veillez également à la vue panoramique en débouchant d'une rue latérale ou en vous garants.
- Moteur**
celui-ci devrait s'allumer sans problèmes et accepter le gaz sans soubresaut, même à froid. Si la température correspond tout de suite à celle ambiante, la voiture a été chauffée. Dans ce cas, demandez-en la raison.
- Bruits**
au point mort, le moteur doit tourner rond et ne pas produire de bruits annexes, le nombre de tours ne doit pas afficher de variations. L'échappement doit être bien fixé et ne doit pas être extrêmement bruyant.
- Bruits extérieurs**
votre accompagnateur ou le vendeur devrait faire le tour du parking en voiture pour que vous puissiez évaluer le bruit de l'extérieur.
- Autoradio**
vous ne devriez le tester que brièvement pendant la course pour pouvoir être attentif aux bruits du véhicule en marche. Demandez le mode d'emploi.
- Gaz d'échappement**
un nuage bleu qui sort de l'échappement est un indice de moteur usé.
- Boîte de vitesse / embrayage**
les marches doivent s'insérer facilement et sans bruit. L'embrayage doit s'enclencher, s'il saute ou patine, il est défectueux.
- Direction**
la voiture ne devrait pas dévier d'un côté – même pas à l'occasion d'une manœuvre de freinage. Le volant ne doit pas présenter de jeu et ne pas vibrer quelle que soit la vitesse.
- Freins**
testez l'efficacité des freins sur un parking ou une route peu fréquentée et offrant une bonne vue d'ensemble. Il faut que les freins répondent rapidement et de manière égale, la voiture doit maintenir le cap. Soyez critique, pendant la manœuvre de freinage, essayez de lâcher totalement le volant: si la voiture ne tient pas le cap, les freins ou la suspension des roues ne fonctionnent pas correctement.
- Frein à main**
testez le frein à main sur un terrain escarpé; celui-ci doit bloquer au plus tard au cinquième clic.

Entretien de vente

L'achat d'une voiture d'occasion reste une question de confiance. Pour certains points comme, par exemple, celui de la date de la dernière vidange d'huile, des problèmes électriques ou de l'absence d'accidents, vous êtes obligé de vous en remettre aux déclarations du vendeur. Pour cette raison, votre impression personnelle est vraiment importante. Négociez ouvertement et sur un ton amical. N'ayez surtout pas peur de poser des questions critiques.

Points faibles

Pendant la course d'essai, notez les éventuels points faibles de la voiture et parlez-en ensuite au vendeur. Demandez-lui éventuellement s'il est disposé à les faire réparer ou à baisser le prix.

Déclaration écrite

Il est recommandé de fixer toute déclaration orale (voiture «non accidentée», «garantie de kilométrage» etc.) par écrit. Ne vous laissez pas aveugler par un chrome bien brillant ou des pneus noircis.

Attention

Le vendeur n'a le droit ni de mentir ni de passer quelque chose sous silence dans sa description du véhicule. Un vendeur professionnel possède à la fois routine et qualifications techniques. S'il répond d'une manière évasive à des demandes concrètes, il est possible qu'il cherche à masquer un défaut.

Indulgence

Un particulier souhaitant vendre sa voiture est rarement un spécialiste. Ne le suspectez pas tout de suite de vouloir vous escroquer s'il ne donne pas immédiatement réponse à vos questions.

Ne précipitez pas votre décision

Ne vous laissez pas pousser à une décision immédiate, sur place. Repoussez-la au lendemain, la nuit porte conseil.

Contrat de vente

Si vous avez trouvé un accord, vous devriez en tous cas conclure un contrat écrit pour éviter toute imprécision concernant le prix, l'équipement, etc. et donc tout litige ultérieur. Même si un contrat oral est lui aussi légalement contraignant, en cas de doute, ce sera parole contre parole. Tenez compte de ce qui suit:

Points importants

Toutes les indications importantes concernant le véhicule, l'acheteur et le vendeur doivent figurer dans le contrat: nom et adresse, numéro de téléphone ainsi que les indications essentielles relatives au véhicule. Notez par écrit si la voiture est accidentée ou non. Toutes les modifications entreprises (par exemple tuning) doivent être inscrites dans le contrat. Faites une liste des options de valeur et de leur désignation exacte. En cas d'achat effectué auprès d'un particulier, utilisez de préférence un formulaire de contrat pré-imprimé comme celui que vous pouvez télécharger sur le site d'AutoScout24. (Vous trouverez le PDF dans le guide d'achat de voiture).

Clauses en petits caractères / CGV

Lors d'un achat effectué auprès d'un concessionnaire, le modèle de contrat contient souvent des clauses spéciales qui peuvent différer du Code suisse des obligations. Lisez attentivement tous les points et demandez une explication pour tous ceux qui méritent éclaircissement. N'hésitez pas à barrer les clauses en petits caractères car le Code suisse des obligations suffit. En cas d'achat effectué auprès d'un particulier, les conditions contractuelles complémentaires sont peu courantes. Pour cette raison, il convient de les contrôler avec attention – ou tout simplement de les rayer. En règle générale, ne signez pas de contrat dont vous ne comprenez pas toutes les clauses. En cas de doute, consultez un avocat ou un conseil juridique.

Attention au piège

Dans le cas où vous souhaiteriez acquérir une voiture – surtout s'il s'agit apparemment d'une affaire – qui se trouve à une certaine distance de votre lieu de résidence: soyez extrêmement prudent si vous devez effectuer un acompte, sans recevoir de sécurité ou de contrepartie, pour réserver le véhicule. Il est possible, dans ce cas, qu'il s'agisse d'un piège. Assurez-vous également que la voiture que vous avez inspectée ou essayée soit bien celle décrite dans le contrat que vous signez – car c'est celle-ci et celle-ci uniquement que vous achetez.

Garantie et responsabilité

Mieux vaut prévenir qu'avoir un démêlé. Pour que vous vous trouviez du côté du droit au cas où votre belle occasion se révélerait être un vieux coucou: vous trouverez ici quelques conseils importants.

Dispositions générales du CO

Le Code suisse des obligations (CO) donne un an de garantie sur tout défaut de la chose même si le vendeur ignorait le défaut. Cette disposition ne peut pas être restreinte par des clauses d'exception formulées dans le contrat.

En principe, ces dispositions sont applicables à toutes les pièces de construction, excepté les pièces d'usure. Exemple: le vendeur est responsable des freins ou d'un radiateur défectueux car tous deux représentent un défaut réel du matériel. Il devra les remplacer gratuitement à l'acheteur. Les garnitures de frein usées sont, en revanche, dues à l'usure causée par l'utilisation et sont à la charge de l'acheteur.

Les défauts de la chose

Les défauts de la chose peuvent être dénoncés pendant un an. N'hésitez donc pas et déposez votre avis de défauts par écrit (idéalement par envoi recommandé).

Le défaut doit y être décrit exactement. Dans le cas où le vendeur ne se montrerait pas coopératif, il est recommandé de faire appel à une assurance de protection juridique en matière de circulation. Les experts sont en mesure de juger s'il faut demander une réduction, c'est-à-dire une baisse du prix d'achat, ou en cas de défauts importants, une révocation, qui vous permettrait de vous départir du contrat de vente. Attention: ces droits deviennent obsolètes dans un délai d'un an après la livraison/ la remise du véhicule (sauf en cas de dol de la part du vendeur). Protégez-vous contre les litiges en matière de circulation routière auprès de la Winterthur-ARAG.

Garantie d'usine

S'il existe encore une garantie d'usine de la part du constructeur (généralement 3 ans et/ou 100'000 km), demandez-en la confirmation par écrit dans le contrat de vente. Veillez à ce que l'attestation de garantie porte le cachet ou l'impression de l'entreprise, qu'elle soit datée et signée, qu'elle signale ce que comprend et exclut la garantie, si celle-ci s'étend sur toute la voiture ou seulement sur certaines pièces (garantie partielle) ou si elle inclut également la main d'œuvre (garantie totale).

Vérifiez les conditions de la garantie d'usine. Celle-ci peut avoir été restreinte ou annulée si le véhicule a été modifié ou traité de manière impropre, si les prescriptions d'usine concernant l'entretien n'ont pas été respectées ou si le véhicule a été réparé dans un atelier non autorisé ou sans accord préalable du «donneur de garantie».

Garantie d'occasion

La garantie sur les voitures d'occasion assure à l'acheteur – en plus de la garantie en raison des défauts de la chose – le fonctionnement sans faille de certaines pièces de la voiture d'occasion (pour la durée de la garantie). Dans le contexte de la garantie, le client a droit à des travaux d'amélioration. Une réduction du prix d'achat, voire même la restitution du prix d'achat, n'est cependant généralement pas prévue par les dispositions de garantie. Un garage offre habituellement les prestations de garantie minimales de trois mois sur les pièces et la main d'œuvre. Dans le cas contraire, mieux vaut s'abstenir de cet achat.

Souvent, une assurance comme Quality1, élargissant la garantie à un an, est proposée comme complément à la garantie minimale. Demandez quels sont les dommages couverts et non couverts.

Sans Garantie

Normalement, aucune garantie n'est accordée lors d'un achat entre particuliers. L'acquéreur est en droit de se dédire du contrat ou de réduire le prix d'achat uniquement s'il y a absence d'une caractéristique promise ou si le vendeur a omis d'indiquer un défaut. Le vendeur est tenu de mentionner, même sans qu'il ait été questionné à ce sujet, les défauts graves de la voiture comme, par exemple, des dommages assez importants dus à un accident.

Vous pouvez négocier une clause avec le vendeur selon laquelle la voiture sera contrôlée dans un délai déterminé (par exemple un mois) dans un centre technique du TCS ou par un concessionnaire de marque. Les coûts du contrôle (environ CHF 100.- généralement) seront réglés par l'acquéreur. Le vendeur prendra en revanche en charge les frais relatifs à la réparation des défauts. Indiquez cette clause dans le contrat de vente.

Paiement et remise du véhicule

Nous en sommes à présent à la conclusion de l'affaire. Pour ce faire, veuillez respecter les indications suivantes:

Sécurité avant tout

Dans la majorité des cas, les achats d'occasion sont réglés comptant. Pour ceux qui n'aiment pas se déplacer avec une somme importante d'argent liquide sur eux, il est conseillé de se faire accompagner par une personne de confiance à l'endroit prévu pour la remise et/ou de déposer l'argent en lieu sûr.

Quand vous vous rendez au lieu de la remise du véhicule, emportez le contrat de vente avec vous et vérifiez encore une fois si toutes les indications données (équipement en option, etc.) sont réellement là.

Transport

Pour conduire la voiture que vous venez d'acquérir, il vous faut bien sûr les plaques d'immatriculation organisées à cet effet. Réglez avec le vendeur les démarches à suivre pour la remise de la voiture (annulation du permis de circulation, plaques d'immatriculation, transfert du véhicule).

Procédure de la remise

Demandez, pour ce faire, au vendeur de vous faire parvenir le permis de circulation (annulé) avant la date de remise. Vous pourrez ainsi vous procurer le certificat d'assurance. A l'aide de ces deux documents, vous irez chercher les plaques d'immatriculation au Service des automobiles, celles-ci coûtent environ CHF 60.–. Ces plaques vous permettront de retirer la voiture.

Pour ce faire, il existe également d'autres solutions. Tenez simplement compte de ce qui suit:

- Les permis de circulation peuvent uniquement être annulés par le service d'homologation correspondant du Service des automobiles. Cette démarche ne doit pas obligatoirement être accomplie par le détenteur du véhicule mais peut également être prise en charge par un représentant ou être réglée par voie postale..
- Les véhicules dont le permis de circulation a été annulé n'ont encore le droit de circuler sur les routes que pendant la journée de l'annulation (jusqu'à minuit).
- Les plaques d'immatriculation correspondantes peuvent être gardées encore pendant deux semaines après l'annulation du permis de circulation.

Si vous achetez donc la voiture encore immatriculée d'un particulier, vous pouvez – si celui-ci vous fait confiance – vous rendre au Service des automobiles compétent après l'achat, faire annuler le permis de circulation et rouler jusque chez vous avec les plaques de l'ancien détenteur (le même jour) pour renvoyer ensuite les plaques d'immatriculation à son ancien propriétaire. Cela peut éventuellement vous épargner un second voyage.

Nous vous souhaitons bonne chance et bien du plaisir avec votre nouvelle voiture!

Contact

Scout24 Suisse SA
 AutoScout24
 Industriestrasse 45
 CH-3175 Flamatt
 Téléphone +41 (0)31 744 21 31
 Fax +41 (0)31 744 21 22
 Internet www.autoscout24.ch
 E-Mail info@autoscout24.ch